



## Organismes proposés pour composer le Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Sud-Lozère 2019

Association Territoriale Causses Cévennes  
Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère  
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes  
DRAAF Occitanie  
DDT 448  
Conseil Régional Occitanie  
Conseil Départemental de Lozère  
Parc National des Cévennes  
Conseiller départemental du canton du Collet de Dèze  
Conseiller départemental du canton de Florac  
Fédération des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment et des TP de la Lozère  
Syndicat des récoltants forestiers et des scieurs de Lozère et du Gard  
Union Régionale de la Forêt Privée Occitanie  
Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise  
Syndicat Lozérien de la forêt privée  
ALEPE  
Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses  
Union Régionale des Communes forestières d'Occitanie  
Association des Communes forestières de Lozère  
Office National des Forêts - Agence de Lozère  
Centre Régional de la Propriété Forestière - Lozère

Interprofession Forêt/bois d'Occitanie  
Chambre d'agriculture  
Comité départemental du tourisme  
Comité départemental de la randonnée pédestre de Lozère  
Fédération de chasse  
Fédération de pêche  
Association cynégétique du Parc National des Cévennes  
Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes  
CAPEB  
PEFC Sud  
SAFER  
Chambre des métiers et de l'artisanat  
Chambre de commerce et d'industrie de Lozère  
Pays Cévennes (charte forestière)  
Union des ASA DFCI  
SDIS  
Préfecture et sous-préfecture  
DREAL  
REEL 48  
Conservatoire d'espaces naturels de Lozère

